

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE CE 12 JUILLET 2023, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE, À 13 H 30, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à cette réunion : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien et M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 13 h 30.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Luc Simard valide auprès des membres du conseil d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il respecte le délai prescrit.

Résolution 2023-07-3071

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Lieux d'enfouissement technique (LET)
 - 4.1 Octroi de contrat – Modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station – Fourniture d'équipement du bassin de stockage des boues
 - 4.2 Autorisation – Signature du protocole d'entente de surveillance du LET d'Hébertville-Station
 - 4.3 Octroi de mandat – Services professionnels pour la surveillance bureau et l'assurance qualité géosynthétique pour le recouvrement phase IV
 - 4.4 Octroi de mandat – Projet d'agrandissement du LET d'Hébertville-Station – Mise à jour de l'étude de transport – Intersection route 170 et chemin d'accès
5. Plans d'opération
 - 5.1 Écocentres
 - 5.1.1 Octroi de contrat – Asphaltage à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
 - 5.2 Centre de traitement des boues de fosses septiques
 - 5.2.1 Autorisation – Signature du protocole pour le traitement des eaux au centre de traitement des boues de fosses septiques de Dolbeau-Mistassini
 - 5.3 Centres de compostage

- 5.3.1 Octroi de contrat – Location d’une chargeuse sur roues au centre de compostage d’Hébertville-Station
6. Projet de résolution
- 6.1 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Fourniture de services en soutien des technologies de l’information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
7. Communications, programmes et services
- 7.1 Octroi de mandat – Conception d’une application Web pour le calendrier de collecte
8. Lieux d’enfouissement technique (LET)
- 8.1 Octroi de contrat – Essai d’unité mobile – Pressoir à vis et pressoir rotatif au LET d’Hébertville-Station
- 8.2 Octroi de mandat – Services professionnels pour un avis technique sur les affaissements observés sur la route d’accès au LET
9. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adopter l’ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. LIEUX D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2023-07-3072

4.1 OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION DE L’USINE DE TRAITEMENT D’EAUX USÉES AU LET D’HÉBERTVILLE-STATION – FOURNITURE D’ÉQUIPEMENT DU BASSIN DE STOCKAGE DES BOUES

ATTENDU QUE la Régie désire remédier aux nombreuses problématiques que rencontre la filière de traitement d’eaux usées au LET d’Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le rapport du consultant spécialisé de la Régie fait état des aspects mécaniques à corriger et mentionne les recommandations pour remédier à la situation;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à un fournisseur spécialisé, soit Environnemental Dynamics International (EDI) pour la fourniture d’équipement du bassin de stockage des boues;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Environnemental Dynamics International (EDI)	5 116,39 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour la modification de l’usine de traitement d’eaux usées au LET d’Hébertville-Station relativement à la fourniture d’équipement du bassin de stockage des boues à l’entreprise Environnemental Dynamics International (EDI) pour un montant de 5 116,39 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l’excédent de fonctionnement non affecté.

Résolution 2023-07-3073

4.2 **AUTORISATION – SIGNATURE DU PROTOCOLE D’ENTENTE DE SURVEILLANCE DU LET D’HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE la Régie possède des caméras de surveillance disposées sur le site d’opération;

ATTENDU QUE la Ville d’Alma opère un centre d’appels d’urgence 9-1-1 et qu’elle est disposée à effectuer une surveillance des lieux 24 h sur 24;

ATTENDU QUE la Régie s’engage à payer les sommes nécessaires à l’installation du matériel;

ATTENDU QUE la présente entente est d’une durée de cinq ans et sera, par la suite, rediscutée par les parties;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’autoriser la direction générale à signer une entente avec la Ville d’Alma pour l’utilisation du centre d’appels d’urgence 9-1-1.

Résolution 2023-07-3074

4.3 **OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE BUREAU ET L’ASSURANCE QUALITÉ GÉOSYNTHÉTIQUE POUR LE RECOUVREMENT PHASE IV**

ATTENDU QUE la Régie procédera au recouvrement final phase IV au LET d’Hébertville-Station en 2023;

ATTENDU QU’afin d’assurer un soutien technique/qualité au surveillant de chantier de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, la Régie désire octroyer un mandat de surveillance à une firme d’ingénierie pour cette phase de recouvrement;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à la firme d’ingénieur WSP, le concepteur de la phase IV de recouvrement, afin de procéder à cette surveillance;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
WSP	16 159,74 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour les services professionnels pour la surveillance bureau et l’assurance qualité géosynthétique pour le recouvrement phase IV à WSP pour un montant de 16 159,74 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture de site.

Résolution 2023-07-3075

4.4 OCTROI DE MANDAT – PROJET D’AGRANDISSEMENT DU LET D’HÉBERTVILLE-STATION – MISE À JOUR DE L’ÉTUDE DE TRANSPORT – INTERSECTION ROUTE 170 ET CHEMIN D’ACCÈS

ATTENDU QUE la Régie a reçu des questions en avril dernier de la part des divers ministères québécois relativement à l’étude d’impact pour le projet d’agrandissement du LET d’Hébertville-Station;

ATTENDU QUE cette étude dressait un portrait de la circulation à l’intersection de la route 170 et du rang 9 (chemin d’accès du LET) en prévision de l’arrivée quotidienne d’environ 70 camions supplémentaires en provenance du Saguenay;

ATTENDU QU’il est question de réaliser une nouvelle étude de circulation en tenant compte des données actuelles de circulation afin de déterminer si la configuration de l’intersection est toujours conforme aux normes;

ATTENDU QUE la Régie a demandé une offre de service à la firme WSP afin de mettre à jour l’étude de 2017 avec les données réelles de circulation de 2023;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
WSP	15 407,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour le projet d’agrandissement du LET d’Hébertville-Station concernant la mise à jour de l’étude de transport pour l’intersection de la route 170 et du chemin d’accès à la firme WSP pour un montant de 15 407,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget du projet d’agrandissement.

5. PLANS D’OPÉRATION

5.1 ÉCOCENTRES

Résolution 2023-07-3076

5.1.1 OCTROI DE CONTRAT – ASPHALTAGE À L’ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie constate que l’affluence grandissante dans les écocentres nécessite de revoir la configuration de certaines cases dans ses différentes installations;

ATTENDU QUE ces modifications devraient permettre de limiter le nombre d’appels de service à ses sous-traitants durant la fin de semaine en permettant une plus grande accumulation dans les cases;

ATTENDU QUE pour les raisons mentionnées précédemment, la Régie devra procéder à des travaux d’asphaltage;

ATTENDU QUE la Régie a fait une demande de prix auprès de deux fournisseurs;

Entreprise	Délai de livraison	Coût (incluant les taxes)
Dufresne Asphalte enr.	Une semaine	27 324,00 \$
Pavage Régional inc.	Deux semaines	20 700,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Pavage Régional inc.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour l’asphaltage à l’écocentre de Dolbeau-Mistassini à Pavage Régional inc. pour un montant de 20 700,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de l’écocentre de Dolbeau-Mistassini.

5.2 CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Résolution 2023-07-3077

5.2.1 AUTORISATION – SIGNATURE DU PROTOCOLE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX AU CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire rejeter les eaux usées de procédé du centre de traitement des boues de fosses septiques de Dolbeau-Mistassini dans les bassins de traitement d’eaux de la Ville de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QU’une entente entre la Régie et la ville prévoit les modalités de traitement;

ATTENDU QUE la présente entente est d’une durée de deux ans et sera, par la suite, rediscutée par les parties;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le président et la direction générale à signer une entente avec la Ville de Dolbeau-Mistassini pour l'utilisation de l'usine de traitement des eaux usées.

5.3 CENTRES DE COMPOSTAGE

Résolution 2023-07-3078

5.3.1 OCTROI DE CONTRAT – LOCATION D'UNE CHARGEUSE SUR ROUES AU CENTRE DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE les opérateurs du LET d'Hébertville-Station portent assistance au centre de compostage situé sur le même site pendant la période des vacances;

ATTENDU QU'il est difficile d'interchanger les ressources durant cette période;

ATTENDU QUE la Régie souhaite faire appel à un entrepreneur afin qu'il lui fournisse une chargeuse sur roues et un opérateur pour les opérations de compostage;

ATTENDU QUE la Régie a fait une demande de prix auprès d'un seul fournisseur;

Entreprise	Taux horaire	Coût (incluant les taxes)
Pro Soudure Alma	100,00 \$/heure	14 375,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la location d'une chargeuse sur roues au centre de compostage d'Hébertville-Station à Pro Soudure Alma pour un montant de 14 375,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement du centre de compostage d'Hébertville-Station.

6. PROJET DE RÉSOLUTION

Résolution 2023-07-3079

6.1 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – FOURNITURE DE SERVICES EN SOUTIEN DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les villes de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Desbiens et les municipalités de Saint-Gédéon, Hébertville, Hébertville-Station, Saint-Bruno, Saint-Nazaire, Labrecque, Lamarche, l’Ascension-de-notre-Seigneur, Sainte-Monique-de-Honfleur, Saint-Henri-de-Taillon, Saint-Ludger-de-Milot et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean désirent présenter un projet de fourniture de services en soutien des technologies de l’information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre de l’aide financière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean s’engage à participer au projet de fourniture de services en soutien des technologies de l’information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et à assumer une partie des coûts.

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est comme organisme responsable du projet.

7. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2023-07-3080

7.1 OCTROI DE MANDAT – CONCEPTION D’UNE APPLICATION WEB POUR LE CALENDRIER DE COLLECTE

ATTENDU QUE l’agence qui a conçu le site Internet de la RMR en 2017 n’est plus en mesure de fournir un soutien pour sa mise à jour en raison de la technologie qui est maintenant désuète;

ATTENDU QU’afin de bénéficier de technologies plus actuelles et d'une plus grande flexibilité pour les mises à jour futures, l'équipe souhaite refaire entièrement le site;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette refonte, il est nécessaire de programmer un module de calendrier de collecte qui est actuellement intégré au site;

ATTENDU QUE dans le but d'assurer une meilleure flexibilité, la Régie a évalué la possibilité de concevoir un module de calendrier de collecte distinct du site Internet ayant comme objectif de pouvoir refaire le site à l'avenir sans avoir à reprogrammer intégralement le calendrier;

ATTENDU QUE deux agences ont été invitées à présenter des offres de service pour la conception d’une application Web;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Eckinox	21 270,38 \$
Blanko	19 890,68 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Blanko;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la conception d'une application Web pour le calendrier de collecte à Blanko pour un montant de 19 890,68 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des communications, programmes et services de 2023.

8. LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2023-07-3081

8.1 OCTROI DE CONTRAT – ESSAI D'UNITÉ MOBILE – PRESSEUR À VIS ET PRESSEUR ROTATIF AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU'une unité de déshydratation des boues doit être installée à l'usine de traitement des eaux usées du LET d'Hébertville-Station afin de corriger la problématique de relargage des boues traitées dans le bassin d'accumulation des eaux usées;

ATTENDU QUE deux technologies sont à l'étude : un presseur rotatif de la compagnie Fournier ainsi qu'une presse à vis de la compagnie H2Flow;

ATTENDU QUE la Régie souhaite procéder à des tests impliquant ces deux compagnies afin d'acquérir et d'installer la technologie qui correspondra à ses besoins;

ATTENDU QU'en fonction des contraintes de disponibilité de ces équipements mobiles, la Régie souhaite effectuer les essais au cours du mois de septembre prochain;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'essai d'une unité mobile avec presseur à vis et presseur rotatif au LET d'Hébertville-Station à H2Flow pour un montant de 35 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-07-3082

8.2 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AVIS TECHNIQUE SUR LES AFFAISSEMENTS OBSERVÉS SUR LA ROUTE D'ACCÈS AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie a observé deux affaissements de chaussée ainsi qu'un soulèvement de la route du ponceau sur la route d'accès au LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie désire octroyer un mandat à une firme d'ingénieurs afin que celle-ci détermine les causes potentielles de ces affaissements et propose un plan correctif;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à la firme WSP;

ATTENDU QUE celle-ci a procédé à l'ingénierie et à la surveillance des travaux de construction du chemin d'accès en 2014;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
WSP	17 215,50 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels pour un avis technique sur les affaissements observés sur la route d'accès au LET d'Hébertville-Station à WSP pour un montant de 17 215,50 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 du lieu d'enfouissement technique.

Résolution 2023-07-3083

9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de monsieur André Guy, la séance est levée à 13 h 50.

Luc Simard, président

Guy Ouellet, directeur général